



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/765
13 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DE L'ALLEMAGNE AU CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 13 septembre 1996, indiquant que MM. Klaus Metscher et Nikolai von Schoepff ont été nommés représentants suppléants de l'Allemagne au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
